N°061 du Vendredi 13 avril 2012 Prix: 250 FCFA / Hors du Togo: 1€ Hebdomadaire Togolais d'Information

AFRIATECH
Archivage Numérique-GED -Contrôle d'accès & Biométrie - Outsourcing
Web : www.afriatech.com E-mail : info@afriatech.com Tél. : +228 261-60-71 • Fax : +228 261-60-70
Objectif 2015 : zéro papier !

Le Collectif « **Sauvons le Togo** » sur l'itinéraire du FRAC

LES PRIERES AVANT LES MARCHES

P 2

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

5e Congrès Extraordinaire du Rassemblement du Peuple Togolais

D'EYADEMA A FAURE, BLITTA REDESSINE LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE TOGOLAIS

P 2

Après le camouflet de la Cour de Justice de la CEDEAO

L'ANC QUITTE LES DISCUSSIONS ET EN APPELLE ENCORE A LA MEME COMMUNAUTE INTERNATIONALE

P 3

Le Civisme Aujourd'hui

EVITER LES CLASH AVEC LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

P 4

Amélioration du cadre électoral dans les délais constitutionnels

P 3

LE GOUVERNEMENT S'ACTIVE, LE CPDC APPROUVE ET DEMANDE A EXAMINER LE NOUVEAU PROJET DE CODE ELECTORAL

LE PLASTICIEN GUSTAVE DJONDA AKPEHOU PRESENTE « CE ROUGE QUI M'APPARTIENT »

En attraction « Les Grands se lèvent, l'Afrique avance »

P 6

TR 061 du 13 avril 2012
Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

5e Congrès Extraordinaire du Rassemblement du Peuple Togolais

D'EYADEMA A FAURE, BLITTA REDESSINE LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE TOGOLAIS

Cette fois, c'est bien parti. Les congressistes sont invités en silence, tout comme les journalistes qui jusqu'à la confirmation des conditions du voyages se demandaient encore si le RPT tiendra finalement son congrès qui décidera de la démarche finale à suivre en vue de l'avènement de ce qui se profilait, depuis quelques mois, à l'horizon comme le plus grand évènement politique national de cette dernière décennie.

Depuis hier, Solitoki Esso, le Secrétaire Général du RPT, a apporté la confirmation de la tenue du 5e Congrès Extraordinaire du RPT, probablement le dernier en tant qu'entité politique indépendante, sans pour autant indiquer le programme et les détails de cette rencontre. Demain samedi 14 Avril 2012, se tient donc au Centre des Jeunes de la ville de Blitta, le rendez-vous que les militants du Rassemblement du Peuple Togolais donnent à l'histoire. Après 43 ans de vie et de pouvoir, avec une brève transition démocratique gérée par l'opposition en 1991, le RPT est appelé à innover pour ne pas mourir malgré ses récents succès électoraux. L'impulsion vers cette grande réforme politique est donnée par le Chef de l'Etat avant d'être comprise et finalement acceptée par une majorité qui devra s'exprimer ce 14 Avril sur le devenir de parti politique qui se dispute la palme de la longévité avec une certaine JUVENTO, de plus en plus introuvable sur l'échiquier national. Entre rénovation, dissolution, ouverture et fusion, plusieurs pistes permettront le grand rassemblement du RPT avec les autres mouvements et forces politiques qui ont fait la force d'une mouvance présidentielle qui se devait de s'organiser en un bloc plus homogène et plus aguerri pour faire face aux nouveaux défis politiques et socio-économiques, à l'avenir tout simplement. De 1969 à 2012, l'histoire et le contexte actuel appellent aux changements et innovations dans les méthodes tout comme dans les mentalités. Comme partout et dans toute activité, prendre un nouveau cap comporte des risques, des craintes qui suscitent à leur tour hésitations et réticences, le RPT est également passé par là. De l'appel historique du Président Eyadéma en Août 1969 à Kpalimé aux importantes décisions qui seront prises demain au Congrès de Blitta, c'est une véritable révolution, un nouveau départ qui tiennent forcément leur origine dans le fameux « ENSEMBLE » de Faure Gnassingbé pendant la campagne électorale multidimensionnelle qui a conduit à sa réélection en mars 2010. Blitta, sera sans doute le point de départ vers la concrétisation complète d'un engagement pour un Togo plus uni, plus réconcilié et résolument tourné vers l'émergence et le développement. Blitta changera à coup sûr le paysage politique togolais déjà bien occupé par de nouvelles forces. Nous vivons à présent le temps des ambitions et stratégies, des moments qui laissent croire que l'échiquier politique togolais ne sera jamais plus le même.

Germain POULI

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site :
www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Didier ASSOGBA
Patrick NIMA
Pégy
Paul KATASSOLI
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aïssata TOURE
SECRÉTARIAT
Carole AGHEY
Rose NYUIADZI
INFOGRAPHIE
AHIABLE Raphaël
CARICATURE
DODZI
DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tel: 22 36 18 56
ADRESSE
585, Avenue du Grand Séminaire Hédzranawoé face Ets VINS D'ITALIE
Tél. : 22 61 12 19 /22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail : togoreveil@togoreveil.info
TIRAGE
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
Service Compris

Le Collectif « Sauvons le Togo » sur l'itinéraire du FRAC

LES PRIERES AVANT LES MARCHES

Tout nouveau, tout beau, a-t-on l'habitude de dire. Le vieux-jeune collectif « Sauvons le Togo » porté sur les fonds baptismaux le mercredi 4 avril dernier annonçait déjà à la conférence de presse animée par les promoteurs une action d'envergure nationale. Ça vient d'être officiel, ce dimanche 15, les togolais sont appelés à observer une journée entière de jeûne et prière. Voilà qui lève d'avantage le masque sur les véritables promoteurs de ce nouveau collectif qui vient embellir l'univers politique togolais. Dans leur mode opératoire depuis leur constitution en collectif en décembre 2011, ces ODDH mises au devant de cette nouvelle association à des fins biens définis, se sont inscrites à l'école du FRAC.

On se souvient des actions hebdomadaires que le FRAC organisait : les messes du mercredi, bougies à la main précédent toujours les marches de samedi. Le collectif sauvons le Togo, avant sa formalisation s'était illustré par les marches intempestives dans les rues de Lomé. Aujourd'hui, tout comme pour le FRAC après deux années d'existence et d'action sans résultats palpables, le bilan du collectif « Sauvons le Togo » n'est guerre enviable. Il ne peut se vanter d'avoir obtenu un quelconque résultat. Et pourtant, il persiste et signe sur les traces de son parrain, le FRAC. La nouveauté, pour ne plus se faire sermonner par les responsables religieux comme ce fut le cas pour les séances de prières hebdomadaires du FRAC, c'est cet appel à une journée de jeûne et prière ce dimanche. Journée qui sera sanctionnée par un regroupement au bas fond du collège Saint Joseph, bougies à la main. Cette nouvelle stratégie ne trompera personne sur les véritables instigateurs de ce collectif et de toutes ses actions. Ces instigateurs qui ont d'ailleurs de la peine ces temps-ci à mobiliser les togolais autour de leur pseudo-revendications voilées par des ambitions mercantilistes et très personnelles. Ils n'ont plus de suite dans les idées et se mélangent finalement les pédales. Conscients de l'usure des capacités de la marche, puisqu'à kodjindji la foule n'est plus au rendez-vous, ils tentent depuis un certain temps de délocaliser la marche à différents endroits de Lomé, sur des terrains qui ne sont pas compté parmi leurs fiefs habituels. La dernière trouvaille, c'est le quartier Klikamé où les responsables du FRAC, ou du collectif « Sauvons le Togo », puisqu'ils sont devenus inséparables, comptent mesurer leur popularité ce samedi avant la grande messe de dimanche. Ce que ces leaders opportunistes oublient c'est que, à trop demander au peuple, sans rien lui donner en retour, on fini par le lasser. C'est le cas de ces mélis mélo de collectif et de front. Depuis plus de deux années de marches, le peuple ne voit toujours pas les preuves de la victoire du candidat du FRAC comme cela avait été promis par ces leaders. Finalement, ils versent dans de la démagogie et comptent sur la naïveté politique du peuple à qui ils promettent pour très bientôt l'arrivée d'une aube nouvelle. Pour mieux exploiter cette naïveté, ils utilisent la parole de Dieu. Ils oublient et font fi des recommandations de l'église qui entre temps leur avait demandé de cesser d'utiliser le nom du Seigneur à de telles fins. Parce que, comme nous le dit la bible, aucun roi ne peut exercer son pouvoir s'il n'a au préalable reçu l'onction et l'approbation du divin. Ce qu'ils devraient demander lors de ces séances de prières, ce n'est pas l'alternance qui est un processus et qui ne se décrète pas, c'est de devenir des hommes de bien pour mériter la grâce divine. Ils sont en faux en utilisant la parole de Dieu pour assouvir leur soif et satisfaire leurs ambitions mais ils oublient ce proverbe qui dit que lorsque tu as une fois été mordu par le serpent tu te méfie désormais du vers de terre. Les togolais sont donc avertis et qui vivra verra.

Pablo ZOUBE

Malgré le démenti de l'UMS dans l'affaire de tueries en série de jeunes filles

LE PASTERUR MONTEIRO RESTE A PURIFIER APRES LES ACCUSATIONS DE L'HOMME AU PASSE TRES SOMBRE

Après plus de deux semaines d'interpellation du sieur Antonio Dos Anjos Monteiro par la Gendarmerie Nationale Togolaise cité dans l'affaire de tuerie de jeunes filles en séries par Simlya Kpatcha , sa communauté religieuse, l'Eglise Adventiste du 7e jour, est montée au créneau pour apporter un démenti à l'accusation portée contre lui. En effet c'est par un communiqué rendu public par l'Union Mondial du Sahel (UMS) que le président de ladite union le Pasteur Guy Roger dit que se faisant passer pour un membre d'église en brandissant un certificat de baptême en quête de conseil pastoral, Simlya Kpatcha a été mis fortuitement en relation avec le pasteur Antonio à qui il a présenté ses besoins matériels. L'église s'indigne alors de la confiance « faite à cet homme et de la crédibilité accordée à sa parole, alors même qu'il est bien connu des services de gendarmerie pour ses activités répétées de violences sexuelles, et exprime sa déception face aux accusations incohérentes portées contre un honnête citoyen capverdien dont la réputation de bon père de famille et de pasteur serviable et généreux, est attestée par tous ceux qui l'ont côtoyé » a déclaré M. Guy Roger. L'UMS réfute donc toute responsabilité de son pasteur tout en ajoutant que le sieur Amah Bruno, membre de leur église également cité dans cette avilissante affaire n'entretenait aucune relation de proximité avec le pasteur Antonio comme le fait croire le fameux Simlya et se dit prête à recourir à toutes les instances accessibles afin de faire éclater la vérité.

Cependant le silence qui a précédé ce communiqué reste encore à expliquer. Mais on peut déjà supposer que le 5 avril date de la sortie de ce communiqué étant le Jeudi Saint, les responsables de l'Eglise n'ont pas voulu fêter la Pâques avec cette interpellation qui discrédite leur pasteur en question et toute l'Eglise Adventiste du 7e Jour en général. Mais entre un pasteur qualifié d'honnête citoyen, d'un bon père de famille serviable et généreux par son église et un criminel au passé très sombre, la gendarmerie ne saurait prendre position. Après tout, les propos de l'église n'étonnent personne puisqu'un adage dit que personne ne montre sa maison avec la main gauche. Mais pour l'heure la question que bon nombre de togolais se pose est de savoir entre l'Eglise Adventiste du 7e Jour et le criminel SIMLIYA qui dit la vérité. Trop de zones d'ombre restent à clarifier par l'Eglise du pasteur afin de purifier l'Homme de Dieu totalement embourbé dans ce pétrin qui n'honore pas les serviteurs de Dieu dans leur ensemble.

London KAWANA (stagiaire)

Après le camouflet de la Cour de Justice de la CEDEAO

L'ANC QUITTE LES DISCUSSIONS ET EN APPELLE ENCORE A LA MEME COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a claqué officiellement la porte des discussions tripartites avec le gouvernement ce mardi 10 avril 2012. Une annonce pas du tout surprenante et qui découle logiquement des deux premiers blocages intervenus lors de la publication des deux rapports de la CNDH et plus récemment sur la hiérarchisation des 29 points devant faire l'ordre du jour des discussions.

Selon l'ANC et le CAR, les discussions devraient premièrement porter sur la limitation du mandat du président de la république, proposition que rejette le parti au pouvoir qui propose que les débats portent sur le plus urgent en termes d'échéance à savoir l'amélioration du cadre électoral en vue de la tenue dès le mois d'octobre des législatives selon les délais constitutionnels. Une position que l'ANC qualifie de blocage dans une déclaration rendue publique le mardi dernier.

« Le régime RPT se refuse à toute discussion sur les sujets cruciaux susceptibles d'ouvrir pour notre pays, des perspectives sereines d'alternance démocratique », estime l'ANC.

Après avoir annoncé la suspension provisoire de sa participation aux discussions dans le cadre parallèle au CPDC, l'ANC « appelle la classe politique et les populations togolaises à demeurer vigilantes et mobilisées pour exiger, avant toute nouvelle élection au Togo, l'assainissement du climat politique vicié et tourmenté de notre pays ».

A la communauté internationale l'ANC l'invite « à s'impliquer en toute connaissance de cause dans le règlement des questions cruciales qui, en amont et en aval, plombent les processus électoraux au Togo et leur enlèvent toute signification »

Une position bien comprise par plusieurs observateurs qui se rappellent comme si c'était hier, que l'ANC a de tout temps déclaré que si les neuf députés démissionnaires de l'UFC ne retournaient pas à l'assemblée nationale, elle ne prendrait part à aucune discussion. Après le camouflet de la Cour de Justice de la CEDEAO, l'ANC a vu tous ses plans désaxés. On se rappelle qu'avant d'entrer en discussion, les leaders de l'ANC avaient exigé que les députés remplaçants soient exclus de tout vote relatif aux propositions de réformes consensuelles qui arriveront à l'assemblée nationale, ceci dans l'attente d'une décision favorable de la Cour de Justice de la CEDEAO. L'incompétence, prévisible, de la Cour sous régionale à ordonner la réintégration des députés démissionnaires a éconduit l'ANC qui a décidé dès lors de retourner à ses vieux amours que sont les bains de foule à travers les manifestations dans les rues de Lomé .Son autre appel à énième implication de la communauté internationale dans le règlement des problèmes togolais alors qu'elle-même (Ndlr l'ANC) fuit les discussions, est d'une absurdité que seuls les leaders de ce parti pourront encore expliquer à leurs militants qui sont partis pour être sollicités au-delà de leur force pour semble t-il obtenir dans la rue ce qu'ils ne veulent pas obtenir par le dialogue entre togolais.

Germain POULI

Amélioration du cadre électoral dans les délais constitutionnels

LE GOUVERNEMENT S'ACTIVE, LE CPDC APPROUVE ET DEMANDE A EXAMINER LE NOUVEAU PROJET DE CODE ELECTORAL

A l'issue du conseil de ministre du mercredi 11 avril dernier, il clairement défini que les législatives prochaines se tiendront au mois octobre prochain et seront couplées avec les élections locales, essentiellement municipales cette année.

Cette décision est contenue dans un avant-projet de loi présenté par le ministre de l'administration territoriale Pascal Bodjona. Ce texte examiné en première lecture, porte sur le code électoral et a été rédigé, selon le gouvernement sur la base des différentes recommandations des missions d'observation électorales des élections législatives de 2007 et de la présidentielle de 2010, particulièrement les observations de la mission d'observation de l'Union européenne et également en tenant compte des discussions, observations et consensus de la classe politique et des recommandations de l'Accord Politique Global (APG) visant à « corriger les insuffisances, lacunes et incohérences qui subsistent dans le code électoral du 5 avril 2000, issu de l'Accord Cadre de Lomé ».

Le code électoral adopté en 2000 à l'insu de l'APG qui a déjà subi des modifications, devra être à nouveau retouché notamment au niveau de la composition de la CENI, du fonctionnement du secrétariat exécutif de la CENI et d'autres points.

Selon le gouvernement plusieurs tâches techniques méritent d'être exécutées à temps pour éviter de tomber dans la précipitation et l'impréparation. Cette démarche obéït également aux recommandations de la mission d'Observation de l'UE qui a invité dans son rapport le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à établir dans un "bref délai" un "calendrier opérationnel a posteriori. Au titre de tâche technique, il faut citer « la mise à jour du fichier électoral - selon des modalités à définir par la CENI avec le concours et l'expertise technique des partenaires du Togo avec une ouverture totale à tous les acteurs politiques » indique le Ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu à l'issue du conseil des ministres du 11 avril 2012.

Comme on peut le constater l'amélioration du cadre électoral a commencé et c'est dans cette dynamique que le CPDC lors de sa séance d'hier recommande au gouvernement de prendre des dispositions nécessaires pour accélérer le processus afin que ces élections se tiennent dans les délais constitutionnels, tout en demandant à examiner le projet de loi sur le Code électoral qui est passé en première lecture auprès du gouvernement. Voici l'intégralité de la déclaration ayant sanctionnée les travaux d'hier au CPDC.

Communiqué du CPDC

Le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) a tenu jeudi à la primature sa 24è réunion ordinaire. Présidé par Jean-Claude Atsou Homawoo, vice-président du CPDC, les discussions de ce jour ont porté essentiellement sur l'évolution du processus électoral.A ce titre, l'avancée du processus sur le plan de la révision du code électoral, le découpage électoral, la révision des listes électorales et le renouvellement des membres de la CENI ont fait l'objet de débat.

Aussi la publication du communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 11 avril 2012 relatif à l'examen d'un avant projet de loi de révision du code électoral et la poursuite des concertations politiques et des discussions avec des acteurs pour un consensus beaucoup plus large tel qu'annoncé dans le communiqué, afin d'organiser des élections apaisées, le CPDC est-il disposer à étudier ledit avant projet de loi de révision du code électoral pour y apporter sa contribution.Compte tenu du caractère urgent des préparatifs des échéances électorales, le CPDC recommande au gouvernement de prendre des dispositions nécessaires pour accélérer le processus afin que ces élections se tiennent dans les délais constitutionnels.

Les membres du CPDC se sont penchés sur les conclusions des négociations bipartites, gouvernement organisations syndicales des travailleurs du 15 février 2012, le CPDC demande au gouvernement de se préoccuper en urgence du statut général des travailleurs de la fonction publique.

Concernant la situation sur le campus de l'université de Kara, le CPDC appelle une fois encore le gouvernement à prêter une attention particulière aux problèmes pour une résolution durable.

Les discussions sur des problèmes sociaux vont se poursuivre au cours des prochaines réunions.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 19 avril 2012.

Nouveau contrat entre l'ANSAT et le PAM

10. 300 TONNES DE MAÏS LIVRÉS CONTRE 2,3 MILLIARDS DE FCFA

Dans son objectif de lutte contre la famine et dans le souci de trouver une solution à la crise alimentaire qui frappe certains pays du Sahel, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a trouvé un partenaire fiable sur qui il compte depuis quelques temps pour bien assumer son rôle. Ce partenaire n'est autre que l'Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT). Cette fois-ci c'est le Niger qui sera sauvé par les producteurs togolais. Le pays du président Issifou est frappé depuis quelques mois par une grave crise alimentaire. C'est pour voler au secours de ce pays que le Programme Alimentaire Mondial vient de parapher un nouveau contrat avec l'ANSAT la semaine dernière.

C'est dans la localité de Datcha dans la Région des Plateaux que le contrat a été concrétisé entre les deux institutions. Au terme de ce contrat, l'ANSAT du Togo va livrer près de 10. 300 tonnes de maïs au Niger via le PAM. La vente de ce stock va procurer de l'argent à l'Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo. Au total, 2,3 milliards de Fcfa seront perçus par l'ANSAT qui va les reverser directement aux producteurs. Les 10.300 tonnes de maïs représentent une première partie du contrat de l'année 2012. En effet, notre voisin de l'Ouest, le Ghana a également formulé une demande de fourniture de céréale au PAM. Près de 6000 tonnes de maïs seront prochainement vendues au Ghana par l'intermédiaire du PAM.

On se souvient qu'en fin d'année dernière, l'Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo a eu à livrer une grande partie des 110.000 tonnes d'excédent céréalier enregistré en 2011. A l'époque, c'étaient le Niger et le même Ghana qui avaient bénéficié de cette livraison de stock de maïs. Grâce à la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Alimentaire et pour la Sécurité Alimentaire et autres efforts des autorités gouvernementales, le Togo enregistre depuis quelques années des excédents céréaliers. En 2011, 110.000 tonnes d'excédent céréalier. En 2010, 90.000 tonnes avaient été enregistrées. Cette année, les choses semblent bien partie pour connaître un autre excédent qui assure la stabilité des prix des produits agricoles sur les marchés togolais.

Didier ASSOGBA

Société

LE GJE-BAT APPELLE À SOUTENIR LES JEUNES DÉMUNIS

Quelques jeunes pris en charge par le GJE-BAT

La vie devient de plus en plus difficile et les efforts personnels des individus soucieux de se réaliser dans la vie n'aboutissent toujours pas à une réussite. Qu'on ait derrière soi les parents, les sœurs, les frères et même quelqu'un qui aide à surmonter les obstacles, réussir dans la vie aujourd'hui n'est pas toujours facile. Cela devient encore plus compliqué quand on perd l'un de ses parents et surtout le père qui doit beaucoup se battre pour mettre ses enfants sur la voie de la réussite. Quand quelqu'un devient orphelin ou orpheline de père, on voit ses charges se reposer sur le mère seule qui a des difficultés à subvenir aux besoins de ses enfants. Tout cela combiné à la cherté de la vie complique davantage les efforts des femmes veuves qui éprouvent d'énormes difficultés à aider leurs enfants filles ou garçons à se réaliser dans la vie. Certaines fois, on voit plusieurs orphelins ou orphelines qui se donnent à des pratiques malsaines telles le vol, la prostitution, le gangstérisme, etc… pour gagner leur vie.

Afin de soulager les souffrances des femmes veuves et d'aider les enfants sans parents à mieux apercevoir la vie et la gagner convenablement, le Groupement des Jeunes Entrepreneurs en Bâtiment (GJE-BAT) s'est lancé dans la formation gratuite des orphelins et orphelines depuis plusieurs années maintenant. Cette action est menée en partenariat avec certains centres de formations de la place et de la Chambre Régionale des Métiers de Kégué. Ce groupement qui ne jure que par Dieu a pris sur lui de former gratuitement les jeunes démunis, les enfants de rue, les orphelins désireux d'apprendre un métier.

C'est alors que plus d'une vingtaine de jeunes démunis, d'orphelins et d'enfants de rue ont été déjà formés dans plusieurs domaines. Il s'agit de la maçonnerie, du carrelage, la soudure, le ferraillage, la menuiserie générale, la menuiserie aluminium, l'électricité, le froid, la plomberie, la Peinture. Ces métiers précités sont des corps de métiers qui se trouvent au sein du Groupement des Jeunes Entrepreneurs en Bâtiment. Autres domaines de formation pris en charge, il s'agit de la couture homme-dame, couture simple, coiffure et tresse, peinture et dessin, la boulangerie, le reportage photo-vidéo, la mécanique d'engins à deux roues. Le groupement dont les actions sont soutenues officiellement par les Chefs canton de Nukafu et de Kégué se veut une colombe d'appui des sans appuis comme le stipule le Livre d'Esaïe au Chapitre 47 Verset 17.

Mais comme toute action dans la vie d'aujourd'hui, la prise en charge des démunis nécessite des moyens financiers et d'autres soutiens multiformes. Ainsi pour pouvoir poursuivre la mission et former encore plus de jeunes, le Groupement des Jeunes Entrepreneurs en Bâtiment (GJE-BAT Togo) appelle les bonnes volontés à l'aide et au soutien. Ce soutien peut être financier ou matériel. En dehors d'argent vous pouvez aidez le GJE-BAT à régler le problème de logement des jeunes en se portant comme familles d'accueil ou encore donner des locaux inhabités pour servir cette cause noble. Le faire c'est contribuer à la réussite parfaite de ces jeunes parmi lesquels sortiront des hommes et des femmes accomplis et aguerris de demain.

Didier ASSOGBA

Réécriture du code pénale et du code de procédures pénales

LA JUSTICE TOGOLAISE DEJA SUR LES CHANTIERS DES RECOMMANDATIONS DE LA CNDH ET DE LA CVJR

Ouvert depuis le mardi 10 avril, l'atelier de validation de l'avant projet de loi portant sur le code pénal et le code des procédures pénales du Togo vient combler les vides constatés par tout bon observateur et dont a fait cas la CVJR dans le rapport marquant la fin de ses activités. Ces manquements de la justice togolaise avaient été également constatés par le rapport de la CNDH dans son rapport sur les allégations de torture dans le procès de complot contre la sûreté intérieur de l'Etat. Les travaux prévus pour aller jusqu'au 18 avril visent à dépoussiérer ces deux documents et à les adapter aux nouvelles exigences de la justice internationale. Le Togo ayant signé un grand nombre de conventions internationales, son arsenal juridique s'est très vite retrouvé obsolète. Il fallait donc réactualiser et remettre la justice togolaise sur les bons rails. Prenant la mesure de la chose, la CVJR – et la CNDH avant elle – a également recommandé dans son rapport de fin d'activités la poursuite et l'achèvement du processus de modernisation de la justice démarré depuis deux ans déjà. Par cet atelier de validation, le ministère de la justice répond à l'une des recommandations de la CVJR et montre l'engagement de l'Etat togolais dans la construction d'un état de droit.

Koffi Kounté, Ancien Président de la CNDH

Mgr Barrigah, Président de la CVJR

Le code pénal en vigueur actuellement au Togo date du 13 août 1980 et compte 246 articles. Avec la révision, il passera à 565 articles, une manière de l'étoffer et d'y insérer des mesures pour promouvoir les droits humains, renforcer l'harmonie sociale et assurer l'épanouissement du secteur privé. Dans ce nouveau code pénal qui ne tardera pas à voir le jour, la torture sera un crime punissable avec des peines d'emprisonnement. Il permettra également de désengorger les prisons du Togo par l'instauration des peines privatives de libertés.

Le code des procédures pénales qui connait les mêmes insuffisances sera également amélioré. Il passera de 564 à 1200 articles et connaitra des innovations comme l'aménagement des gardes à vue et l'instauration d'un juge des peines. Avec ces deux nouveaux instruments, une nouvelle ère s'ouvre pour la justice togolaise. Puissent ces aménagements décrisper l'univers juridictionnel togolais et restaurer la confiance entre la justice et les justiciables.

Paul Katassoli

Le Civisme Aujourd'hui

EVITER LES CLASH AVEC LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

Au Togo, il a été donné de constater que plusieurs conducteurs de taxis et de taxi motos ne cessent de violer les panneaux et les feux de signalisation érigés aux différents carrefours de la capitale. Si pour certains la raison est liée à la recherche effrénée du profit et l'envie de vite déposer les clients pour en remorquer d'autres, ce n'est pas le cas chez d'autres qui se fichent complètement du dispositif sécuritaire qui est placé sur la route et notamment aux carrefours. C'est alors que plusieurs de ces conducteurs se livrent aux dépassements anarchiques et à la violation des panneaux de signalisations et surtout des feux tricolores ignorant complètement les dispositions du code de la route.

C'est alors que les forces de l'ordre et de sécurité souvent témoins de ces violations interviennent pour rappeler les contrevents à l'ordre. Mais le plus souvent ces rappels à l'ordre ne disent absolument rien aux conducteurs fautifs qui y trouvent plutôt des moyens d'amendement par les forces de l'ordre et de sécurité. C'est ainsi que l'autorité de ces hommes et femmes qui se battent pour la bonne cause est malheureusement foulée au pied. Le refus d'obtempérer et les insultes sont souvent les réponses aux rappels à l'ordre de nos hommes habillés postés sur les routes. Ce qui est souvent la cause des courses poursuites et autres altercations entre les policiers, les gendarmes et les conducteurs. Au Togo, tout le monde est pressé et des fois on se montre même plus pressé que le temps. Certains de ces conducteurs fautifs expliquent leur attitude par les amendes que les

forces de l'ordre leur font payer. Au-delà des raisons pécuniaires, chaque citoyen est obligé de respecter les injonctions de nos forces de l'ordre qui ne cherchent que notre propre bien. Leur présence sur les routes rentre dans notre avantage puisqu'elles ont obligation de veiller sur les citoyens et de leur assurer une bonne sécurité. Ne pas marquer un arrêt lors qu'on est sifflé n'est rien d'autre que manquer du respect aux forces de l'ordre et de sécurité. Le seul acte de reconnaissance que nous citoyens devons témoigner aux corps habillés, c'est de leur donner le respect du pour éviter les quiproquos et autres malentendus avec eux. Mêmes les fuites nous exposent parfois aux accidents de la route. Reconnaître sa faute et respecter l'ordre de ces garants de l'ordre et de la sécurité fera du bien à tous. Le devoir civique nous l'impose d'ailleurs.

La Rédaction

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DIRECTION GENRALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN CONSULTANT INDEPENDANT POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC

N°0027/TGT/DG/DML/PRMP du 26 Mars 2012

1. La Société des Télécommunications du Togo a inscrit au titre de son budget 2012 des fonds afin de financer le recrutement d'un cabinet ou d'un consultant indépendant de renommée internationale pour **l'assistance à la mise en place d'une comptabilité analytique de type ABC.**

2. Les prestations à fournir sont résumées en deux phases comme suit :

   - **PHASE N°1 : Assistance à la mise en œuvre du système :**

   - concevoir des spécifications techniques de la comptabilité analytique;
   - analyser la structure de l'entreprise et faire des recommandations par rapport au système à mettre en place;
   - améliorer et formaliser les processus et activités existants;
   - définir une ossature analytique structurée en plusieurs axes analytiques tels que : les centres analytiques, les régions, les activités, les produits et services etc.;
   - définir le périmètre des charges à retraiter pour chacun de ces axes analytiques;
   - définir les critères d'imputation des ressources aux coûts;
   - préciser la structure générale de déversement des coûts sur les objets de coûts etc.;
   - définir les éléments d'une bibliothèque (référentiel) d'indicateurs (une fiche par indicateur reprenant ses éléments constitutifs);
   - fournir des propositions d'outils de pilotage associés à la matrice analytique en s'appuyant sur une cartographique des activités, des données de gestion disponibles afin de permettre la production de restitutions synthétiques sous formes de tableaux de bord et/ou de graphiques destinés à renforcer le pilotage budgétaire et opérationnel de TOGO TELECOM;
   - un système de mesure et de suivi des résultats analytiques;
   - préparer le démarrage de la deuxième phase des travaux en élaborant et en rédigeant le cahier des spécifications techniques et fonctionnelles du projet, dans la perspective d'un appel d'offres d'acquisition d'un logiciel adapté et des prestations associées (paramétrage, déploiement et formation).

   - **PHASE N°2 : Suivi de l'implémentation du système :**

   - assister au déploiement, au paramétrage, aux tests du système et à la formation pour une mise en œuvre de l'outil;
   - présenter un rapport d'exécution de chaque étape.

3. La Société TOGO TELECOM par le présent avis, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. La durée de la mission est de : six (06) mois.

5. Les personnes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues dans des structures de Télécommunications, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, les durées d'exécution etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :
   - **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études nationaux** : la carte d'opérateur économique en cours de validité ; l'attestation d'immatriculation au registre du commerce ; le quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de la CNSS datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de l'ITLS datant de moins de trois (03) mois;
   - **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études internationaux** : l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

7. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le **code des marchés publics et délégation de service public du Togo**.

8. Les consultants seront sélectionnés sur la base de la « qualification et le coût ».

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : **de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h 30 (heures locales) :**

   Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM
   Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
   Numéro de téléphone : +228 22 21 44 01/22 53 44 01/22 34 13 69
   Numéro de télécopie : +228 22 21 03 73
   Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

"MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC" au plus tard le 25 avril 2012 à 9H00 TU ;
à l'adresse suivante :
Direction Générale de TOGO TELECOM
Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Atchanté, au secrétariat administratif de TOGO TELECOM, rez-de-chaussée porte 12, B.P : 333 Lomé (Togo) Tél. +228 22 53 44 01/22 21 44 01.

11. L'ouverture des plis aura lieu **le même jour** dans la salle de réunion du rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM sise à la **Place de la Réconciliation au quartier Atchanté. Heure : 9H 30 TU.**

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet ou Bureau d'études n'implique aucune obligation de la part de TOGO TELECOM de l'inclure sur la liste restreinte.

LA DIRECTION GENERALE

Exposition:

LE PLASTICIEN GUSTAVE DJONDA AKPEHOU PRESENTE « CE ROUGE QUI M'APPARTIENT »

Le Hall principal de l'Institut Français de Lomé était exigu, ce mercredi 11 avril au soir, pour accueillir les nombreux invités qui étaient là au vernissage, pour constater de visu les prouesses artistiques et le génie du plasticien togolais Gustave Akpéhou Djonda. L'exposition qui a pour titre « Ce Rouge qui m'appartient » a été parrainé par, Monsieur Charles WALLA AZOUMARO, Directeur Général du Groupe AFRIATECH et a compté parmi ses nombreux invités de hautes personnalités comme le Président de la BOAD M. Christian ADOVELANDE, le gotha de la création artistiques, de nombreux journalistes ainsi que toute l'administration de l'Institut Français de Lomé qui héberge l'évènement et ce jusqu'au 28 Avril prochain.

Treize œuvres au total parmi lesquelles « Les Géants se lèvent, l'Afrique avance » qui est une impressionnante collection de quinze (15) sculptures géantes. Une œuvre sur laquelle l'artiste revient : « C'est une thématique que j'ai commencé depuis sept ans déjà au Ghana, au Bénin que je présente ici une énième fois mais avec un sous titre qui est Les Géants se lèvent, l'Afrique avance. Ce sont de sculptures et des assemblages de bois que je travaille. Nous avons été cette génération là qui a fait un bilan à nos aînés, il y a quelques années par rapport aux 50 Ans d'Indépendance de nos Etats. Donc ce qui est sûr et certain dans les 50 années à venir, nous serons au même banc pour qu'on nous fasse un bilan. C'est cette génération là qui est consciente aujourd'hui qu'il faut rattraper le temps et que l'Afrique avance. Rattraper le temps en étant conscient de ce qu'il faut faire au bon moment. C'est cette génération là qui donne la valeur de l'Afrique pour l'Afrique en Afrique. C'est cette génération qui n'attend rien de l'autre côté, ni de l'Etat central. C'est cette génération qui se prend en charge, s'autofinance, s'auto éduque et qui croit qu'à 86 ans on ne peut pas être président.»

Germain POULI

NOTE DE L'EXPO

Pour son énième exposition à l'Institut français du Togo, (Ex Centre culturel français), Gustave Akpéhou Djonda a choisi le titre-manifeste : Les grands se lèvent, l'Afrique avance. « Ce rouge qui m'appartient », philosophie plastique, objet de réflexion et de création de l'artiste depuis une dizaine d'années en constitue le sous-titre.

Appliquant les stratégies de production de masse à des objets fabriqués à la main, la sculpture de Gustave Djonda questionne la valeur intrinsèque de l'œuvre d'art unique. Dans un langage où l'innovation formelle et l'engagement politique font collusion,l'artiste, à la fois peintre, assembleur et sculpteur élève ses longilignes et effilés personnages de tailles variées à plusieurs distinctions, marques d'honneur et de bravoure. A l'image même de cette imposante et conquérante ferraille qui domine l'assemblage l'Homme HAKOU. Morceaux de bronze et de cuivre frappés aux motifs Ashantis et Touaregs bardent parfois ces géants, comparables à d'intrépides souverains, combattant toute forme d'immobilisme. Leur allure, majestueuse et ambitieuse, altière et même fière, fait également d'eux de remarquables compétiteurs et dément difficilement cette ire politique que l'artiste sculpte. Selon le plasticien lui-même, ce sont de nouveaux types d'Africains attachés à l'élévation et revendiquant la place de l'Afrique en Afrique. Gustave Djonda nous fait ainsi entrer de plain-pied dans l'Afrique qui bouge. Loin des clichés et de l'afro-pessimisme ambiant, il s'attache à démythifier un continent souvent figé et fixé dans des clichés, pour observer les dynamiques qui l'inscrivent, comme n'importe quel autre continent et ensemble régional, dans la mondialisation. Une vision critique et lucide de l'Afrique contemporaine. Ses assemblages, impressionnantes recherches sur la mise en ligne de formes et de couleurs varient et se dirigent vers un surdimensionnement. Il y a alors besoin d'ouvrir de fenêtres de lumière permanentes pour éviter des étouffements aux pièces, organisées autour de formes de casiers multiples qui orientent le regard. Mais le lien entre ses différentes tranches de vie semble toujours fragile. La constance des têtes de ceinture devient ainsi le ciment qui garantit l'attachement inaltérable entre ces différents compartiments des assemblages. Ces derniers entrant finalement en résonnance avec les sculptures, reflètent un contraste du noir, du mauve et du rouge. Couleurs que Gustave Djonda aime faire opposer dans la plupart de ses récentes pièces. Le noir du bois carbonisé en surface est une sorte d'emblème de mystère qui amène à la vie, à la lumière. Ce noir est maintenant exalté par sa confrontation au rouge vif, représentation de la détermination, de l'amour et de la purification.Voir ce travail produit sans doute un effet transcendant lorsque l'on réalise progressivement que l'ensemble vertigineux de ces quinze sculptures qui semblent identiques, sont en fait subtilement différent. Une forme démocratique de la créativité qui fera certainement bouger l'Afrique !

Dieudonné Korolakina

Festival Africa Rythmes, Edition 5

HENRI DIKONGUÉ ET AMEN VIANA SUR LA MÊME SCÈNE CE SAMEDI

Amen Viana, artiste togolais

Henri Dikongué, artiste camerounais

Le festival de musique et des arts d'Afrique, AFRICA RYTHMES bat son plein depuis le mardi dernier dans la capitale togolaise et principalement à l'Institut Français de Lomé. Le festival qui a ouvert ses portes depuis le 10 avril a connu sa cérémonie d'ouverture officielle en présence des artistes invités et de M. Dénakpo, Directeur des arts et de la culture représentant son ministre de tutelle. Démarrée par un atelier de guitare à l'endroit des jeunes artistes togolais, la 5e édition du festival Africa Rythmes a connu son premier spectacle hier jeudi dans l'enceinte de l'institut français de Lomé. D'autres ateliers sont également organisés notamment celui sur l'économie de la culture animé par le RAPEC et l'autre sur la rencontre entre les créateurs d'œuvres musicales et les diffuseurs, un thème développé par la chaîne de télévision africaine Africable.

Plusieurs artistes prennent part à Africa Rythmes 2012. Au rang de ces artistes, on a noté la présence effective de Xuman du Sénégal, Dalai K du Bénin. Ces artistes étrangers ont presté hier dans un show Hip hop en compagnie du jeune Kaleef, Elom20ce et 585 du Togo. Une soirée exclusivement Hip Hop qui a permis à chacun des artistes de démontrer son talent et de présenter au public, son travail. Ce soir, les loméens ont droit à un autre spectacle. Ce sera un concert de percussion et de guitare qui sera animé par Drum Performance et Atelier Guitare Band du Togo en compagnie de Gangbé Brass Band du Bénin. On a également noté la venue effective du guitariste togolais Amen Viana qui vit depuis quelques années en France. C'est lui notamment qui a dirigé le stage sur « Guitare et scène ». L'homme qui sort demain son deuxième album sera sur scène ce 14 avril pour le grand concert de clôture pour présenter son travail personnel en live. En guest star ce même samedi à l'Institut Français, le chanteur camerounais Henri Dikongué et Séssimé du Bénin.

Ce festival annuel qui offre des opportunités de promotion et de prestation aux artistes togolais est un rendez-vous annuel pour les professionnels de la musique africaine. Il a permis à plus de 120 artistes togolais d'être formés aux côtés de leurs homologues d'autres pays selon le Directeur du festival Christian Bégbéssou. Africa Rythmes a également permis le recyclage de certains promoteurs culturels sur le téléchargement et la vente de la musique en ligne. L'édition 5 du festival Africa Rythmes va être marquée par la présentation de l'Institut des Techniques du Spectacle et de l'Evénementiel (ITSE) qui va former désormais des promoteurs et entrepreneurs culturels togolais. L'Institut qui va ouvrir ses portes le 05 juin prochain pour la première promotion est une idée de l'association Intégraale dont le président est Christian Bégbéssou. L'édition 2012 du festival Africa Rythmes prend officiellement fin ce samedi avec le grand concert d'Henri Dikongué et d'Amen Viana notamment.

Didier ASSOGBA

Concert Reggae en blanc

BIBISH MOLA A FAIT SA PART DE RECONCILIATION

Dimanche dernier était jour de pâques pour les chrétiens du monde entier et c'est cette occasion qu'a saisi l'artiste togolais du reggae Bibish Mola pour célébrer en communion avec eux la paix qu'a apportée la résurrection du Christ à l'humanité toute entière. Devant un public très averti, le lion de la génération consciente à livré un message de renouveau et de réconciliation des fils de notre pays. Ce fut sa manière à lui de participer à ce processus de réconciliation en cours au Togo. Pendant une heure et demie d'horloge, Bibish Mola a revisité son répertoire très riche en titres engagés qui conscientisent la jeunesse africaine sur la nécessité de prendre son avenir en main. Il faut rappeler que l'artiste qui réside en Allemagne est revenu au pays pour lancer son troisième album « Chari Gnadi » qui signifie littéralement débrouilles-toi, comme pour dire à la jeunesse africaine « aides-toi et le ciel t'aidera ». En lever de rideau, les

mélomanes ont apprécié les prestations des artistes Under grounds comme Jah Slave, Samuel Zimba Junior, Miss Bibish et autres.

Pablo ZOUBE

concert

CHANTRE MOUTITÉ AU PALAIS DES CONGRÈS CE 15 AVRIL

L'artiste de la chanson togolaise, Chantre Moutité donne un grand concert au Palais des Congrès de Lomé le dimanche 15 avril prochain. Après sa conversion et après la sortie le 27 août 2011 de son premier album Gospel « Né de nouveau », il a partagé plusieurs scènes avec les artistes de Gospel de référence du Togo et de la sous- régions. Mais il faut cependant souligner que c'est la première fois qu'il se produit officiellement en version Gospel. L'Héros de la lumière veut donc saisir cette occasion pour démontrer avec tous les détails possibles ce qu'il est capable de faire en matière de la musique religieuse. Du côté de l'artiste l'organisation va bon train. Il

sera accompagné de plusieurs artistes comme Chaneben, Tonton CC … qui promettent également faire de ce concert un événement riche en couleurs. Le public est donc convié à prendre part massivement à cette grande rencontre spirituelle pour bénéficier de la nouvelle onction divine de l'artiste.

La Rédaction

Transition malienne

DIONCOUNDA TRAORÉ, UN PRÉSIDENT SANS RÉEL POUVOIR

Le nouveau président par interim du Mali apparaît simplement comme un gage pour continuer à faire vivre les institutions du pays. La transition démocratique, consécutive au coup d'Etat du 22 mars au Mali, a porté à la présidence de la République par intérim l'ex-président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré. Le pays s'est ainsi engagé sur la voie de la normalisation politique conformément à l'accord-cadre signé entre l'ancienne junte militaire dirigée par le capitaine Amadou Sanogo qui a renversé le président Amadou Toumani Touré et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cédéao). Grâce à la médiation que les chefs d'Etat des pays membres de cette institution sous-régionale ont confiée au président Blaise Compaoré du Burkina Faso.

Le prof' de maths

Né à Kati en 1942, l'actuel président par intérim de la période de transition au Mali, est docteur en mathématiques. «Le professeur», comme ses partisans et sympathisants aiment à l'appeler, est un militant syndical de longue date. Il est entré en politique au plus fort de la dictature du général Moussa Traoré. Ce dernier a été renversé en 1991 par Amadou Toumani Touré, lui-même déchu par le capitaine Amadou Sanogo. Au sein de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ), Dioncounda Traoré a milité pour l'avènement au pouvoir de l'ex-président Alpha Oumar Konaré. Ancien directeur de l'Ecole nationale des ingénieurs, il eut à occuper plusieurs postes ministériels, en l'occurrence ceux de ministre de la Fonction publique, ministre d'Etat et ministre de la Défense nationale, ministre d'Etat et ministre des Affaires étrangères. Elu député de Nara (une ville sahélienne, située près de la frontière avec la Mauritanie) pour la première fois en 1997, il sera battu lors des législatives de la mandature suivante. Dioncounda Traoré prendra sa revanche avec son élection à la présidence du parti, suite à la dissidence de l'ancien Premier ministre Ibrahim Boubacar Keita, en 2000. En menant l'ADEMA à la victoire des législatives de 2007, il en a tiré par la même occasion les dividendes en se faisant élire à la tête de l'Assemblée nationale face à Me Mountaga Tall du Congrès national d'initiative démocratique (CNID) par un vote sans appel de 111 voix contre 31.

Unité et intégrité territoriale

Avant le malencontreux coup d'Etat du capitaine Amadou Sanogo, le professeur Dioncounda Traoré était le candidat de l'ADEMA, dans le cadre de l'élection présidentielle prévue pour avril 2012. Et sa candidature avait été plébiscitée par les militants de son parti qui l'ont choisi à l'unanimité pour défendre leurs couleurs. Homme politique dont l'expérience est reconnue par tous, le président par intérim de la République du Mali a maintenant la lourde tâche de veiller à l'unité du pays et au retour de son intégrité territoriale. Il devra par conséquent faire appel à toute son expérience pour conduire une transition sans accroc entre les différentes institutions de crise. La mission à lui assignée par l'accord cadre signé entre la Cédéao et les anciens putschistes du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDRE) fait quasiment de lui un président sans réel pouvoir. Le président de la République par intérim apparaît donc comme un vernis démocratique pour respecter la forme de la légalité constitutionnelle. Car, au fond, c'est le Premier ministre qui assumera les pleins pouvoirs.

Slateafrique.com

Sanctions à la Fédération Togolaise de Football

LA COMMISSION DE DISCIPLINE SORT DE SA LÉTHARGIE

Le championnat national de football de Première Division qui est actuellement à la pause a connu quelques actes de violences à Womé, Badou, Bafilo, … que déplorent tous les acteurs sportifs. Les plus graves de ces actes de violences ont été enregistrés dans la ville de Bafilo le 18 mars dernier entre les supporteurs de Sara FC de la localité et ceux de Sémassi de Sokodé. Des actes qui ont été répétés par les supporteurs de Sémassi chez eux à Sokodé sous forme de revanche contre certains ressortissants de la préfecture d'Assoli. Plus qu'un simple match de football, la confrontation entre les frères Tem-Kotokoli a tourné à un affrontement social. Ces actes ont été condamnés à leur temps par le Bureau Exécutif de Fédération Togolaise de Football dans un communiqué signé des mains de son Président Gabriel Améyi qui a mis en garde les clubs fautifs. Après les condamnations, l'heure de la sanction a sonné.

Les différentes commissions de la FTF profitent de la pause des championnats pour trancher quelques dossiers chauds enregistrés au cours de la première phase du championnat. C'est ainsi que la Commission de discipline de la Fédération togolaise de football a finalement sorti sa décision dans l'affaire des cas de violence notamment ceux observés lors de la rencontre Sara Sport – Sémassi du 18 mars 2012 et comptant pour la 15e journée du championnat D1. La décision de la Commission de discipline n'a ménagé aucun des deux clubs. Ainsi Sara Sport s'en sort avec une amende de 300.000 FCfa qu'il devra acquitter dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision et se voit condamné à disputer ses deux prochains matchs sur terrain neutre. La commission explique cette condamnation par l'article 74 alinéas 1 du code de discipline de la Fédération Togolaise de Football qui parle de comportement inconvenant des spectateurs.

Sara Sport n'est pas le seul condamné dans l'affaire, le club visiteurs qui n'est autre que Sémassi de Sokodé en a également eu pour son compte. Même si les Sémon ne sont pas condamnés à disputer des matchs sur un terrain neutre, ils ont été amendés par la Commission de discipline. La culpabilité de Sémassi a été démontrée au regard des dispositions de l'article 74 alinéas 2 du même code de discipline de la Fédération Togolaise de Football. Le club est condamné à une amende de 500.000 FCFA qu'il devra entièrement acquitter dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision. La décision est enfin tombée et les deux clubs disposent de dix jours à compter de la date de notification pour toute requête portant sur les motifs de la décision. Passé ce délai, la décision sera réputée définitive. Une condamnation qui doit dissuader les autres candidats à la violence sur les stades des championnats D1 et D2 de football au Togo.

Dias MISSOKO

BÉNIN/La peur d'un coup d'Etat

BONI YAYI S'OCTROIE LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le remaniement sorti hier des arcanes de la Présidence de la République et lu par le Secrétaire Général du gouvernement continue de laisser les béninois pantois. L'octroie à lui-même du ministère en charge de la défense fait croire aux observateurs que Boni Yayi fait montre de peur et surtout qu'il n'a plus confiance dans son entourage. La situation de crise ambiante n'est pas sans rappeler celle de certains pays de la sous-région qui ont vu leur régime s'effondrer du fait de la mauvaise gestion de la tension sociale. C'est conscient de ce péril que, selon nombre d'observateurs, le Chef de l'Etat s'est résolu à s'attribuer le poste stratégique de la Défense. Pour ces derniers en effet, la recomposition du leadership des forces armées du Bénin (FAB) suite au départ à la retraite du Général Mathieu Chabi Amoussa Boni, a ainsi servi de tremplin pour reprendre en main ce corps dont le contrôle est déterminant pour son maintien à la tête du pays jusqu'en 2016. En prenant les rênes du Ministère de la Défense nationale, Boni Yayi semble se mettre dans l'air du temps. Le schéma existe déjà, en effet, dans la sous-région ouest- africaine, notamment en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Dans le premier cas, le défi est celui de la création d'une armée républicaine tenant compte de l'unité nationale dont se veut garant le Président Ouattara. Le second cas est plutôt caractéristique de la fameuse " dictature éclairée " de Blaise Compaoré. Sauf malaise maîtrisé au sein de l'armée, le Bénin n'est pas en situation d'après guerre fratricide ; il ne reste donc plus que l'école burkinabè pour déterminer ce choix. Pour qui connaît le penchant du Chef de l'Etat pour la force, le présent contexte commande donc que l'entourage reste vigilant et ne le laisse pas à lui-même. Pour nombre d'observateurs, cet état de fait n'est pas sans relation avec l'agitation intérieure qui s'observe depuis plusieurs mois et surtout l'actualité dans la sous-région ouest-africaine. En effet, parvenu au pouvoir dans une ferveur populaire avec plus de 75% des suffrages exprimés, Boni Yayi se heurte depuis les dernières années de son premier mandat à la persistance d'une tension permanente au sein des différentes couches du pays. Ainsi, de la classe politique aux partis politiques, Boni Yayi se heurte à une remise en cause régulière de ses décisions et de sa méthode de gestion du pays. Après avoir usé à plusieurs reprises de ses pouvoirs exceptionnels consacrés par l'article 68 de la Constitution du 11 décembre 1990 pour mettre en vigueur la loi de finances suite aux rejets répétés de l'opposition, le Chef de l'Etat a dû recourir à une loi pour calmer l'ardeur des douaniers, principaux artisans de la mobilisation des ressources financières de l'Etat. Cette situation qui a mis à mal la gestion du pays lors du premier quinquennat a ressurgi au cours du deuxième mandat de Boni Yayi avec la grève des enseignants qui a fait planer un risque d'année blanche sur le Bénin. Ainsi, mettant en lumière son déficit de confiance vis-à-vis des forces armées. C'est d'ailleurs dans cette même logique que s'étaient inscrit les présidents ivoirien, Alassane Dramane Ouattara et burkinabé, Blaise Compaoré en s'attribuant les portefeuilles ministériels de la défense au sortir respectivement de 10 ans de crise aiguë en Côte d'Ivoire et d'une violente mutinerie au Burkina-Faso au cours des mois de mars et avril 2011. Dès lors, en procédant à sa nomination à la défense nationale du Bénin, Boni Yayi peine à laisser transparaître ses suspicions à l'égard des hommes en armes.

Koaci.com/TR

afriatech motors
AUTOMOTIVE

Notre gamme 2012

TOYOTA
Revendeur agréé

Livraison sous 45 jours !

Roulez sûr, Roulez TOYOTA

LAND CRUISER

TOYOTA PRADO

TOYOTA FORTUNER

TOYOTA CAMRY

TOYOTA COROLLA

TOYOTA RAV4

HILUX PICKUP

LAND CRUISER PICKUP

Visitez notre site internet : www.afriatech-motors.com

AFRIATECH MOTORS, 01 BP 4053 Lomé, Tel : +228 22 26 60 71 Fax : +228 22 26 60 72, Email : info@afriatech-motors.com

Toutes nos voitures sont Full Loaded